

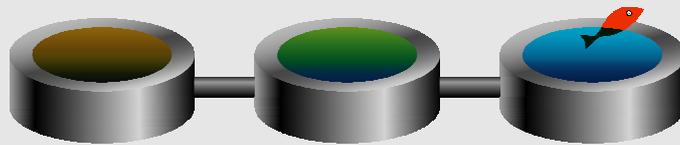
Rapport annuel

Commune de CHARRAS

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
■	VOLUMES FACTURES .....	3
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE .....	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	4
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>5</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	5
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	7
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE .....	7
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>8</b>
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	8
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION .....	10
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	10
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>11</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	11
■	ETAT DE LA DETTE.....	11
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	11
■	<b>PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>12</b>
■	PRIX GLOBAL : CHARRAS .....	13

## ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.  
Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.  
Estimation de la Population desservie : 134 habitants.

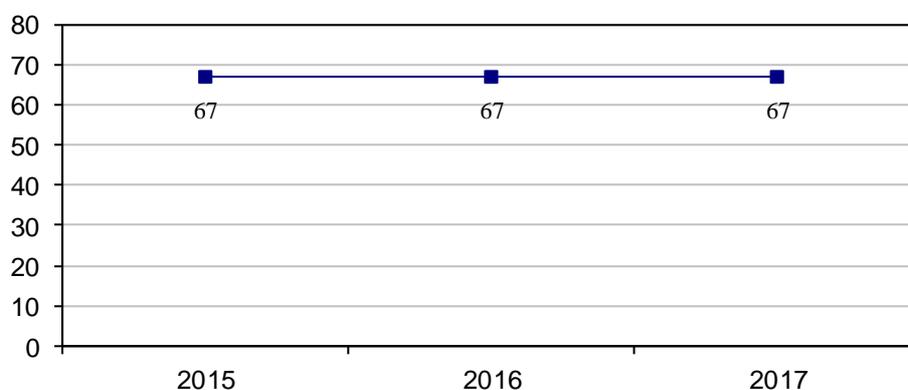
### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

### ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	67	67	0,00 %

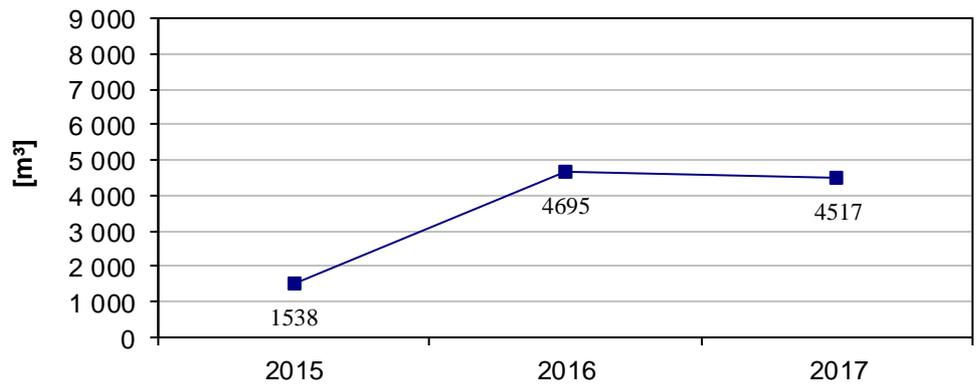
- Evolution du nombre total d'abonnements



### ■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2016	2017	Variation
Total des volumes facturés	4 695	4 517	-3,79 %

- Evolution des volumes facturés aux abonnés



## ■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2016	2017	Variation
Réseau séparatif	2,07	2,07	0,00 %

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : CHARRAS

Lieu-dit : BOURG

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
08/04/2015	Tarif de l'assainissement collectif au 1er janvier 2015

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance annuellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2450	0,2500

## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	100,00	100,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	2,00	2,00	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

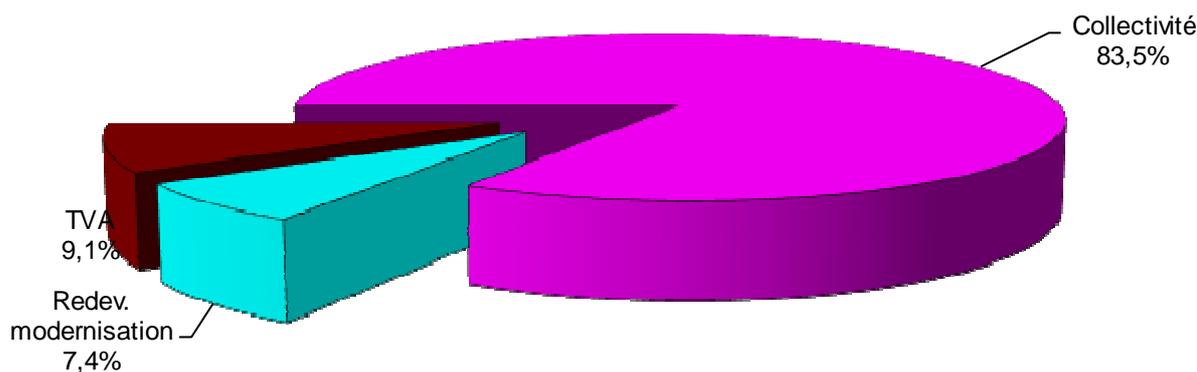
	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Collectivité	340,00	340,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	36,94	37,00	+0,16 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>406,34</b>	<b>407,00</b>	<b>+0,16 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,39 €/m<sup>3</sup>  
 0,0034 €/l

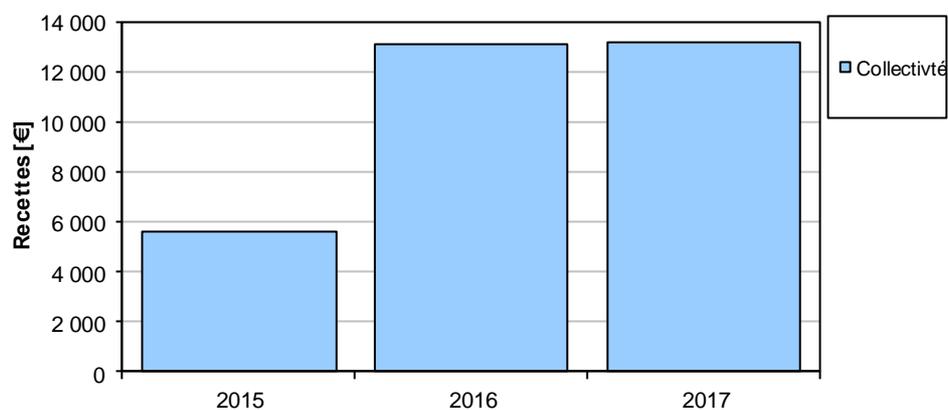
### Répartition au 1er janvier 2018



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	13 509,78 €	14 156,29 €	+4,79 %
dont abonnements	4 119,78 €	6 450,29 €	+56,57 %
Régularisations (+/-)	- 358,59 €	- 918,49 €	-156,14 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>13 151,19 €</b>	<b>13 237,80 €</b>	<b>+0,66 %</b>
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	1 383,02 €	4 368,69 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>14 534,21 €</b>	<b>17 606,49 €</b>	



## ■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2016	2017	Variation
Autres dépenses	1 282,56 €	-	-
Rémunération du prestataire	3 642,53 €	3 768,54 €	+3,46 %
Electricité	819,72 €	668,26 €	-18,48 %
Telecom	522,89 €	457,10 €	-12,58 %
Prestation de facturation	163,80 €	167,70 €	+2,38 %

## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	10
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>75</b>

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

**par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015**  
Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

## ■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

**par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015**  
Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2017.

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	200 546,74 €	185 886,34 €
Remboursements au cours de l'exercice	18 848,53 €	18 560,37 €
dont en intérêts	4 168,13 €	3 899,97 €
dont en capital	14 660,40 €	14 660,40 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	13 851,00 €	6 122,00 €	6 122,00 €

## ■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>.

## ■ PRIX GLOBAL : CHARRAS

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/01/2009 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CHARRAS, régie, Tarif de la commune

### Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	139,96 €	142,61 €	+1,89 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	149,00 €	162,64 €	+9,15 %
pour l'assainissement collectif	340,00 €	340,00 €	0,00 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	9,96 €	10,20 €	+2,41%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	18,55 €	19,53 €	+5,26%
pour l'assainissement collectif	36,94 €	37,00 €	+0,16 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	<b>355,87 €</b>	<b>374,58 €</b>	+5,26 %
pour l'assainissement collectif	<b>406,34 €</b>	<b>407,00 €</b>	+0,16 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>762,21 €</b>	<b>781,58 €</b>	+2,54 %